

A7 HYDRO
Société par actions simplifiée au capital de 11 500 euros
Siège social : 3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT
26140 ST RAMBERT D'ALBON
934 483 686 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 25 Juin,
A 9 heures,

Les associés de la société A7 HYDRO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre remise en main propre adressée le 20 mai 2026 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrice PERICARD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Dorian PAYEN est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 115 actions sur les 115 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2025,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PP
DP

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 208 208 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	208 208 euros
A la réserve légale	1 150 euros
Le solde	207 058 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 058 euros.

PP
DP

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Patrice PERICARD



Le secrétaire
Dorian PAYEN



A7 HYDRO
Société par actions simplifiée au capital de 11 500 euros
Siège social : 3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT
26140 ST RAMBERT D'ALBON
934 483 686 RCS ROMANS SUR ISERE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 208 208 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	208 208 euros
A la réserve légale	1 150 euros
Le solde	207 058 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables

PP
DP

célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PP
ND

A7 HYDRO
Société par actions simplifiée au capital de 11 500 euros
Siège social : 3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT
26140 ST RAMBERT D'ALBON
934 483 686 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 208 208 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	208 208 euros
A la réserve légale	1 150 euros
Le solde	207 058 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 207 058 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement

pp DP

mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

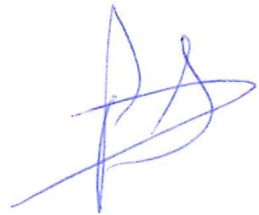
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Patrice PERICARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, representing the name Patrice PERICARD.

Bilan Actif

Période du 06/11/24 au 31/12/25

A7 HYDRO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 633	5 615	62 018	
Autres immobilisations corporelles	54 058	4 141	49 917	
Immobilisations en cours	631		631	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	122 323	9 756	112 567	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence	15		15	
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 500		12 500	
TOTAL immobilisations financières :	12 515		12 515	
ACTIF IMMOBILISÉ	134 838	9 756	125 082	

**CERTIFIÉ
CONFORME**

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	150 447		150 447	
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	150 447		150 447	
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	161 086		161 086	
Autres créances	5 000		5 000	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	166 086		166 086	
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	126 104		126 104	
Charges constatées d'avance	7 545		7 545	
TOTAL disponibilités et divers :	133 649		133 649	
ACTIF CIRCULANT	450 182		450 182	

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	585 020	9 756	575 264	
----------------------	----------------	--------------	----------------	--

Bilan Passif

Période du 06/11/24 au 31/12/25

A7 HYDRO

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2025	Net (N-1)
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 11 500	11 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		208 208	
TOTAL situation nette :		219 708	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
CAPITAUX PROPRES		219 708	
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		16 746	
Emprunts et dettes financières divers			
TOTAL dettes financières :		16 746	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		183 913	
Dettes fiscales et sociales		147 878	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 019	
TOTAL dettes diverses :		338 809	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
DETTES		355 556	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL		575 264	

A7 HYDRO

3 IMPASSE LUCIEN CHAUTANT

26140 SAINT RAMBERT D'ALBON

93448368600010

Annexe

Période du 06/11/2024 au 31/12/2025

Règles & Méthodes Comptables

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

L'exercice clôturé au 31/12/2025 présente un montant total du bilan de 575 264 € et dégage un résultat de 208 208,26 €. L'exercice a une durée de 14 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au PCG et ANC N° 2015-06 (modifiant en partie le règlement ANC N° 2014-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant de mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
INSTALLATIONS GENERALES	10 ANS
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5 ANS
MATERIEL DE TRANSPORT	3 ANS
MATERIEL INDUSTRIEL	10 ANS

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations

Période du 06/11/24 au 31/12/25

A7 HYDRO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			70 392
Installations générales, agencements et divers			14 380
Matériel de transport			37 914
Matériel de bureau, informatique et mobilier			17 655
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			631
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			140 973
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			15
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			12 500
TOTAL immobilisations financières :			12 515
TOTAL GÉNÉRAL			153 488

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels	2 759		67 633	
Inst. générales, agencements et divers			14 380	
Matériel de transport		15 891	22 023	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			17 655	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			631	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 759	15 891	122 323	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			15	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			12 500	
TOTAL immobilisations financières :			12 515	
TOTAL GÉNÉRAL	2 759	15 891	134 838	

Amortissements

Période du 06/11/24 au 31/12/25

A7 HYDRO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel		5 615		5 615
Inst. générales, agencements et divers		1 409		1 409
Matériel de transport		4 196	2 487	(777)
Mat. de bureau, informatique et mobil.		3 509		3 509
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :		14 730	2 487	9 756
TOTAL GÉNÉRAL		14 730	2 487	9 756

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Amortissements (suite)

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

État des Échéances des Créances et Dettes

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	12 500		12 500
TOTAL de l'actif immobilisé :	12 500		12 500
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	161 086	161 086	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	5 000	5 000	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	166 086	166 086	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	7 545	7 545	

TOTAL GÉNÉRAL	186 131	173 631	12 500
----------------------	----------------	----------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	16 746	4 609	12 138	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	183 913	183 913		
Personnel et comptes rattachés	28 940	28 940		
Sécurité sociale et autres organismes	16 910	16 910		
Impôts sur les bénéfices	63 736	63 736		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 526	37 526		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	766	766		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	7 019	7 019		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	355 556	343 418	12 138	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

A7 HYDRO

Période du

06/11/24

au 31/12/25

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Produits à Recevoir

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	

Charges à Payer

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 689
Dettes fiscales et sociales	16 700
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	23 389

Charges et Produits Constatés d'Avance

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	7 545	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	7 545	

Détail des Transferts de Charges

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

NATURE	Montant
TOTAL	

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
INTERETS SUR EMPRUNT	268	661100

TOTAL	268	
-------	-----	--

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
PENALITES	18 671800	

TOTAL	18	
-------	----	--

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

A7 HYDRO

Période du

06/11/24

au 31/12/25

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
VENTES DE PIECES	680 634
PRESTATIONS DE SERVICES	457 947

TOTAL	1 138 581
-------	-----------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant

TOTAL	
-------	--

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	271 962	63 740
Résultat exceptionnel (hors participation)	(18)	(4)
Résultat comptable (hors participation)	271 944	63 736

Composition du Capital Social

Période du 06/11/24 au 31/12/25

A7 HYDRO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	115	100
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	115	100

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

A7 HYDRO

Période du 06/11/24 au 31/12/25

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2025				
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	11 500				
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	115				
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 138 581				
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	284 187				
Impôts sur les bénéfices	63 736				
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	208 208				
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1 917				
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	1 811				
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	245 308				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	80 112				